



CYCLE DE FORMATION POUR LES ÉLUS, RESPONSABLES LOCAUX ET PROFESSIONNELS DES ASSOCIATIONS, COMMUNES ET DÉPARTEMENTS

PROGRAMME 2025

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET POUR L'AUTONOMIE AUJOURD'HUI ?

4 SÉMINAIRES DE FORMATION POUR INNOVER

*Chaque séminaire est accessible sans obligation de
s'inscrire aux autres.*

SÉMINAIRES AUTONOMES OU COMBINABLES (AU CHOIX)

SÉMINAIRE 1 :

25 juin 2025

SÉMINAIRE 2 :

21 octobre 2025

SÉMINAIRE 3 :

4 & 18 novembre 2025

SÉMINAIRE 4 :

9 décembre 2025

*Possibilité de s'inscrire
en présentiel
ou en distanciel*

Ces vingt dernières années, le droit en faveur des personnes en perte d'autonomie a fait de nombreux progrès, et les pratiques professionnelles se sont considérablement améliorées. Mais ces avancées sont encore insuffisantes pour répondre aux nouveaux enjeux d'une société en pleine mutation.

Il s'agit de parvenir à un changement d'esprit et de posture pour permettre une véritable inclusion des personnes dans leur environnement sans craindre la prise de risques en favorisant la responsabilité plutôt que la protection.

Il faut donc orienter davantage les politiques publiques et les pratiques professionnelles vers des objectifs plus concrets prenant en considération les changements de contexte social, institutionnel, financier et managérial.

Ce cycle de formation permettra de mieux faire connaître les conditions d'élaboration d'un diagnostic local, de transformation de l'offre de service, d'identification de nouvelles formules d'habitat... Il permettra de mieux appréhender la diversité des acteurs et les modes de coopération les plus efficaces, d'analyser certaines pratiques inspirantes françaises et européennes pour construire un nouveau projet local.

Organisé par L'ACTION SOCIALE, organisme de formation portant l'Académie de l'Autonomie

> Déclaration de Formation n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation (Certificat B02607 émis le 29/11/2021)

L'ACTION SOCIALE
ÉVÉNEMENTIEL - FORMATION - ÉDITION



Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

Les formations de l'Académie de l'Autonomie sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Tel : 01 53 10 24 10

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL AU CHOIX

SÉMINAIRE 1: 25 juin 2025

9h30-12h30 / 14h-17h

Mieux appréhender les fondements éthiques, institutionnels et juridiques du soutien à l'autonomie

Analyser et débattre de l'actualité du secteur et ses perspectives.

Objectifs : Approfondir ses connaissances sur les bases éthiques institutionnelles et juridiques du soutien à l'autonomie, grâce au concours de personnalités reconnues ou très expérimentées, échangeant avec les participants et répondant à toutes leurs questions.

MATIN :

- > Rappels fondamentaux des principes, des organisations et des réglementations concernant le secteur.
- > Examen approfondi des règles actuellement en vigueur, des pratiques qui en découlent et des contentieux.
- > Tour de table sur le cadre éthique et déontologique du soutien à l'autonomie.

- **Denis PIVETEAU**, ancien directeur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), auteur de plusieurs rapports importants sur l'autonomie.
- **Didier LESUEUR**, ancien délégué général de l'Odas, ancien secrétaire général du département de Seine-et-Marne en charge de la solidarité.

APRÈS-MIDI :

- > Présentation des évolutions souhaitables et des projets annoncés.
- > Examen partagé des possibilités réelles d'amélioration de la réglementation et des organisations, compte tenu d'un contexte économique et sociétal de plus en plus difficile.
- **Geneviève MANNARINO**, conseillère du président du conseil de la CNSA, conseillère municipale de Valenciennes, ancienne vice-présidente du département du Nord en charge de l'autonomie.
- **Jean-Louis SANCHEZ**, fondateur de l'Odas, Directeur du journal des Acteurs Sociaux, Auteur d'ouvrages sur la décentralisation et le lien social.

INFORMATION PRATIQUES

INSCRIPTION :

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli NUMÉRIQUEMENT et validé par son service formation, RH ou toute autre personne dirigeante habilitée à engager le financement. Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et au service signataire de l'inscription et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS :

Tél : 01 53 10 24 10

Mail : inscription@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11bis rue de la Planche, 75007 Paris

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL AU CHOIX

SÉMINAIRE 2 : 21 octobre 2025 9h30-12h30 / 14h-17h

Manager autrement les établissements et services dans un contexte fortement dégradé

Comment renforcer l'efficacité interne des équipes et mieux intégrer le service ou l'établissement dans son environnement ?

Objectifs : Face à la pénurie des ressources financières, la gestion des situations imprévisibles et la nécessité d'une réponse plus empathique, aider à repenser le mode de gouvernance des établissements et services, ainsi que les relations de travail à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution.

MATIN :

> Comment renforcer la coopération des établissements et services avec les acteurs politiques, les autres organisations, et le monde du bénévolat ?

> Analyse partagée d'un exemple d'élaboration d'un projet d'établissement novateur dans un environnement complexe.

- **Bruno LOMBARDO**, consultant en organisation médico-sociale, directeur de « Transition », ancien directeur de la MDPH du département du Nord.
- **Francis LACOSTE**, consultant autonomie, ancien directeur de la solidarité du département des Landes, initiateur du projet de « Village Alzheimer » de Dax.

APRÈS-MIDI :

> Reconfigurer les relations hiérarchiques et interpersonnelles au sein de l'établissement ou du service, en redonnant toute leur vigueur aux valeurs d'empathie et d'audace avec « prise de risques ».

> Organiser la place prééminente de l'utilisateur et de la famille dans le projet de service ou d'établissement.

- **Fabienne NOÉ**, directrice d'un Ehpad et d'une maison d'accueil temporaire, docteure en droit privé, formatrice, consultante, auteure d'ouvrages.
- **Alexandra FOUCHER**, consultante ingénierie sociale et conduite de projet, cheffe de projet Académie de l'Autonomie.

INFORMATION PRATIQUES

INSCRIPTION :

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli NUMÉRIQUEMENT et validé par son service formation, RH ou toute autre personne dirigeante habilitée à engager le financement. Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et au service signataire de l'inscription et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS :

Tél : 01 53 10 24 10

Mail : inscription@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11bis rue de la Planche, 75007 Paris

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL AU CHOIX

SÉMINAIRE 3 : 4 & 18 novembre 2025

Transformer l'offre de services

De la définition du projet à sa mise en oeuvre (à domicile ou en établissement)

Objectifs : Le constat est largement partagé : après le scandale des Ehpad, chacun mesure mieux la gravité des problèmes humains et financiers du soutien à l'autonomie. Or, la transformation de l'offre de services (établissements et domicile) peut réussir en s'inspirant des expériences probante. Il s'agit d'élaborer un parcours du changement apte à contourner les obstacles, mobiliser les énergies et évaluer les résultats.

Le 4 novembre 2025 - La construction du projet 9h30-12h30 / 14h-17h

MATIN :

> Etablir finement les causes motivant l'élaboration d'un nouveau projet, les nouveaux besoins, les obstacles de la réglementation et les opportunités du territoire.

- **Jean-Pierre RISO**, président de la Fnadepa, directeur général de l'ADMR du Gard.
- **Denis LEFEBVRE**, médecin gériatre, chef du pôle autonomie et médecine gériatrique au centre hospitalier de Le Quesnoy (59), vice-président de la communauté de communes du pays de Mormal.

APRÈS-MIDI :

> Définir pour son propre établissement ou service les hypothèses du changement et les mettre en débat pour construire le projet.

- **Sylvain BUCQUET**, ancien directeur d'établissement médico-social, consultant en ingénierie de projets inclusifs et innovants, dirigeant fondateur de Philae Associates.
- **Didier LESUEUR**, ancien délégué général de l'Odas, ancien secrétaire général du département de Seine-et-Marne en charge de la solidarité.

Le 18 novembre 2025 - La mise en oeuvre du projet 9h30-12h30 / 14h-17h

MATIN :

> Optimiser les ressources disponibles, développer d'autres modalités d'action et de recherche de financements.

- **Lise SERRURE**, directrice de la Ferme Sénéchal (lieu d'accueil autisme), fondatrice de l'association Sourires d'autistes.
- **Philippe DUCALET**, ancien directeur d'associations et d'établissements en action sociale, formateur et consultant sur l'éthique médicale, le management et l'évaluation de la qualité, auteur d'ouvrages.

APRÈS-MIDI :

> Restaurer l'esprit d'initiative de chacun, restaurer l'esprit de coopération de tous pour transformer l'accompagnement du quotidien.

- **Delphine DUPRE-LEVEQUE**, docteure en anthropologie et chercheuse, auteure de divers ouvrages sur la qualité de vie en Ehpad, Présidente Ilex Formation & Consulting.
- **Francis LACOSTE**, consultant autonomie, ancien directeur de la solidarité du département des Landes, initiateur du projet de « Village Alzheimer » de Dax.

PROGRAMME DES SÉMINAIRES

EN PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL AU CHOIX

SÉMINAIRE 4 : 9 décembre 2025 9h30-12h30/14h-17h

Construire une nouvelle offre d'habitat collectif

Comment trouver la meilleure réponse dans une offre de plus en plus diversifiée ?

Objectifs : Face à la crise des établissements d'accueil collectif pour personnes âgées et personnes en situation de handicap découvrir et étudier des opportunités permettant d'y répondre, que ce soit dans l'évolution du maintien à domicile, le développement de l'habitat partagé...

MATIN :

> Analyse approfondie des solutions les plus prometteuses en matière d'habitat partagé en France.

> Examen partagé de solutions inspirantes en Europe.

- **Maëlys CANTZLER**, présidente d'Homnia, entreprise solidaire d'utilité sociale spécialisée dans l'habitat inclusif.
- **Jean-Michel RAPINAT**, directeur de la solidarité du département des Hauts-de-Seine, ex-conseiller social de l'ADF.

APRÈS-MIDI :

> Décryptage d'une expérience réussie : le village Alzheimer des Landes, inspiré d'un exemple étranger.

> Examen partagé des objectifs, des conditions de réussite, des obstacles rencontrés, des contraintes financières...

- **Francis LACOSTE**, consultant autonomie, ancien directeur de la solidarité du département des Landes, initiateur du projet de « Village Alzheimer » de Dax.
- **Michel LAFORCADE**, ancien directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine, auteur de divers rapports sur l'autonomie.

INFORMATION PRATIQUES

INSCRIPTION :

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli NUMÉRIQUEMENT et validé par son service formation, RH ou toute autre personne dirigeante habilitée à engager le financement. Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et au service signataire de l'inscription et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription.

RENSEIGNEMENTS :

Tél : 01 53 10 24 10

Mail : inscription@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11bis rue de la Planche, 75007 Paris

CONSEIL PÉDAGOGIQUE

L'Académie de l'Autonomie possède un conseil pédagogique composé de personnalités dont l'expertise en matière de soutien à l'autonomie est particulièrement reconnue dans le domaine social, médico-social et sanitaire.

Cette diversité permet de croiser les regards et les pratiques de façon la plus large possible.

- **Sylvain BUCQUET**, ancien directeur d'établissement médico-social, consultant en ingénierie de projets inclusifs et innovants, dirigeant fondateur de Philae Associates.
- **Maïlys CANTZLER**, présidente d'Homnia, entreprise solidaire d'utilité sociale spécialisée dans l'habitat inclusif.
- **Philippe DUCALET**, ancien directeur d'associations et d'établissements en action sociale, formateur et consultant sur l'éthique médicale, le management et l'évaluation de la qualité, auteur d'ouvrages.
- **Delphine DUPRE-LEVEQUE**, docteure en anthropologie et chercheuse, auteure de divers ouvrages sur la qualité de vie en Ehpad, ex-responsable des recommandations de bonnes pratiques à la HAS, Présidente Ilex Formation & Consulting.
- **Alexandra FOUCHER**, consultante ingénierie sociale et conduite de projet, cheffe de projet Académie de l'Autonomie.
- **Francis LACOSTE**, consultant autonomie, ancien directeur de la solidarité du département des Landes, initiateur du projet de « Village Alzheimer » de Dax.
- **Michel LAFORCADE**, ancien directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine, auteur de divers rapports sur l'autonomie.
- **Denis LEFEBVRE**, médecin gériatre, chef du pôle autonomie et médecine gériatrique au centre hospitalier de Le Quesnoy (59), vice-président de la communauté de communes du pays de Mormal en charge de l'autonomie.
- **Didier LESUEUR**, ancien délégué général de l'Odas, ancien secrétaire général du département de Seine-et-Marne en charge de la solidarité.
- **Bruno LOMBARDO**, consultant en organisation médico-sociale, directeur de « Transition », ancien directeur de la MDPH du département du Nord.
- **Geneviève MANNARINO**, conseillère du président du conseil de la CNSA, conseillère municipale de Valenciennes, ancienne vice-présidente du département du Nord en charge de l'autonomie.
- **Fabienne NOE**, directrice d'un Ehpad et d'une maison d'accueil temporaire, docteure en droit privé, formatrice, consultante, auteure d'ouvrages.
- **Hélène PADIEU**, consultante, ancienne chargée d'études à l'Odas, ancienne coordinatrice du réseau Huntington (EHDN).
- **Denis PIVETEAU**, conseiller d'Etat, ancien directeur général de la CNSA, auteur de nombreux rapports sur le soutien à l'autonomie.
- **Jean-Michel RAPINAT**, directeur de la solidarité du département des Hauts-de-Seine, ex-conseiller social de l'ADF.
- **Jean-Pierre RISO**, président de la Fnadepa, directeur général de l'ADMR du Gard.
- **Jean-Louis SANCHEZ**, fondateur de l'Odas, directeur du journal des Acteurs Sociaux, auteur d'ouvrages sur la décentralisation, le grand âge et le lien social.
- **Lise SERRURE**, directrice de la Ferme Sénéchal (lieu d'accueil autisme), fondatrice de l'association Sourires d'autistes.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Académie de l'Autonomie a été lancée en septembre 2024, dans le prolongement des actions de formation de la société L'Action Sociale. Elle propose un cycle de formation sur les nouvelles stratégies et actions de soutien à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Ce cycle s'adresse aux décideurs locaux (collectivités publiques, associations, entreprises...) et aux professionnels en situation d'encadrement ou de montage de projets.

Pour définir et mettre en œuvre son action, l'académie s'appuie sur son conseil pédagogique composé de personnalités dont l'expertise en matière de soutien à l'autonomie est reconnue dans le domaine social, médico-social et sanitaire.

Son organisation est encadrée par un comité de pilotage auquel participent Francis Lacoste, Didier Lesueur, Geneviève Mannarino & Jean-Louis Sanchez.

La société L'Action Sociale est un organisme de formation, créé en 1998 et certifié Qualiopi. Elle est également société d'édition et d'événementiel sur divers thèmes sociaux, comme par exemple la protection de l'enfance, avec chaque année des Assises nationales réunissant environ 2000 participants, organisées avec la plupart des institutions concernées.

Elle a créé en janvier 2024 l'Académie de l'Autonomie dans le prolongement de ses nombreuses initiatives sur les questions d'autonomie, avec des conférences locales ou nationales.

En matière éditoriale, elle possède le Journal des Acteurs Sociaux (Le Jas) qui publie régulièrement des dossiers et articles sur les thématiques ayant trait à l'autonomie.



INFORMATIONS PRATIQUES

**En présentiel, les séminaires se déroulent intégralement dans les locaux de l'USIC :
18 rue de Varenne, 75007 Paris.**

Les locaux sont très agréables et très centraux, situés à l'angle du boulevard Raspail et de la rue de Varenne dans le quartier des ministères, à 5 minutes à pied du quartier Saint-Germain-des-Prés. Ils sont très accessibles à partir des gares par le métro (lignes 10 ou 12 : station Sèvres-Babylone). Le cursus est accessible aux personnes en situation de handicap (réfèrent handicap : Maria LILLO). En distanciel, les formations se déroulent via l'application Zoom.



CONTACT

01 53 10 24 10

inscription@academieautonomie.com

www.academieautonomie.com

MODALITÉS DE PAIEMENT & RÉSERVES

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

La gestion administrative et financière de l'Académie de l'Autonomie est assurée par la SARL L'Action Sociale, société d'édition et de formation.

Siège social : 11 bis rue de la Planche 75007 PARIS

Numéro de Siret : 420743346000 33 RCS Paris Code APE: 5813 Z

Numéro de déclaration organisme de formation : 11753620475 (direction Ile-de-France), certifiée Qualiopi (Certificat N° B02607 émis le 29/11/2021 disponible sur www.academieautonomie.com).

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation: BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)

Code banque : 30004/Code guichet : 02790/Numéro de compte: 00010099563/Clé RIB: 48

IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

Chèques à libeller à l'ordre de L'Action Sociale.

TARIF :

Le montant des frais d'inscription sont de 290€ le séminaire d'une journée et de 550€ le séminaire de 2 jours (séminaire 3), pour un total de 1420 € pour les 5 jours (Exonération de la TVA selon l'Article 261-4.4a du CGI) par stagiaire.

Les frais d'inscription doivent être réglés au moment de l'inscription, sauf pour les collectivités publiques qui régleront service fait mais doivent transmettre à nos services le Bon de Commande et les informations Chorus lors de l'inscription.

Les frais d'inscription doivent être réglés au moment de l'inscription sauf pour les collectivités publiques qui régleront service fait mais doivent transmettre à nos services le Bon de Commande et informations Chorus lors de l'inscription.

INSCRIPTION :

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli NUMÉRIQUEMENT et validé par son service formation, RH ou toute autre personne dirigeante habilitée à engager le financement.

Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et au service signataire de l'inscription et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription.

Annulation : Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 20 jours ouvrés avant le début de la session seront acceptées. Celles reçues moins de 20 jours ouvrés avant le début de la session entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début de la session, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation reste dû par le signataire de l'inscription de formation.

Toute réclamation doit être adressée par mail à inscription@academieautonomie.com et recevra une première réponse par retour de mail dans les 7 jours ouvrés.

L'Action Sociale est un organisme de formation agréé et certifié Qualiopi pour ses actions. À ce titre la formation est susceptible d'être prise en charge par votre OPCO.

RENSEIGNEMENTS :


Tél : 01 53 10 24 10

Mail : inscription@academieautonomie.com

Plus d'info sur : www.academieautonomie.com

Adresse postale de correspondance : L'Action Sociale, 11 bis rue de la Planche 75007 Paris

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION 2025

À renvoyer par mail : inscription@academieautonomie.com
inscription également possible en ligne
sur www.academieautonomie.com



CANDIDAT

M. **Mme** *SVP remplir ce bulletin INFORMATIQUEMENT, tout bulletin manuscrit ne sera pas pris en compte*

Nom :

Prénom :

Établissement :

Fonction :

Service :

Téléphone (portable de préférence) :

Mail :

SÉMINAIRES CHOISIS

Choisissez le ou les séminaire(s) que vous souhaitez suivre et comment (présentiel ou distanciel)

SÉMINAIRE 1 (25 juin) - 290€

PRÉSENTIEL

DISTANCIEL (via Zoom)

SÉMINAIRE 2 (21 oct) - 290€

PRÉSENTIEL

DISTANCIEL (via Zoom)

SÉMINAIRE 3 (4&18 nov) - 550 €

PRÉSENTIEL

DISTANCIEL (via Zoom)

SÉMINAIRE 4 (9 déc) - 290 €

PRÉSENTIEL

DISTANCIEL (via Zoom)

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme :

Adresse :

DOSSIER SUIVI PAR (RESPONSABLE DE FORMATION)

Nom :

Prénom :

Service :

Téléphone :

Mail :

Cachet et signature de l'employeur

Signature du candidat

Obligatoire